



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra sans la présence du public le lundi 4 mai 2020 à 19 h 30, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
104 et 108, avenue Saint-Charles / Lot 1 546 378 / Zone C2-531	Autoriser un escalier extérieur en cour latérale donnant accès à l'étage en dérogation à l'article 2.3.7.2.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.
39, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot projeté 6 351 788 / Zone C3-226	Autoriser qu'un espace de chargement soit situé en cour avant en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas. Autoriser deux portes de services ayant façade sur rue en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.
3035, boulevard de la Gare / Lot 5 283 331 / Zone C3-1005	Autoriser un espace de chargement et de déchargement pour une habitation multifamiliale mixte en dérogation au tableau 3 de l'article 2.2.16.3.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de cinq espaces de chargement et de déchargement. Autoriser une distance de 24 mètres entre deux accès au stationnement en dérogation à l'article 3.2.37 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 40 mètres. Autoriser une marge latérale de 18,44 mètres en dérogation à l'article 2.3.4.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de 18,75 mètres.

Toutes questions ou commentaires concernant lesdites dérogations mineures peuvent être acheminés au plus tard à 16 h le 4 mai 2020 à l'adresse suivante greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca ou par téléphone au 450-455-3371 poste 2010.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, en contactant un numéro qui sera affiché à l'écran durant la webdiffusion (<https://csur.tv/>) lors de la séance du Conseil municipal du 4 mai 2020.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-septième (17^e) jour du mois d'avril deux mille vingt (2020).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca